

Votants : 70

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 25 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 avril 2024

GESTION DES DÉCHETS - EXPÉRIMENTATION D'UNE RECYCLERIE DANS LE SECTEUR DU MARAIS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Gérard BOBINEAU, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Johann SPITZ, Claude BOISSON à Françoise BURGAUD, Yamina BOUDAHMANI à François GUYON, Sophie BOUTRIT à Nicolas VIDEAU, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Jean-Pierre DIGET à Claire RICHECOEUR, Noémie FERREIRA à Yvonne VACKER, Anne-Lydie LARRIBAU à Eric PERSAIS, Elmano MARTINS à Valérie VOLLAND, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Marie-Paule MILLASSEAU à Stéphanie ANTIGNY, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, Franck PORTZ à Frédéric NOURRIGEON, Nicolas ROBIN à Ségolène BARDET, Mélina TACHE à Romain DUPEYROU, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Florence VILLES à Lucien-Jean LAHOUSSE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire absente suppléée :

Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ, Elsa FORTAGE.

Titulaires absents pour départ :

François BONNET, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE,

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Elisabeth MAILLARD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU MARDI 2 AVRIL 2024

GESTION DES DECHETS - EXPERIMENTATION D'UNE RECYCLERIE DANS LE SECTEUR DU MARAIS

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) dispose de la compétence « collecte et traitement des déchets » sur les 40 communes de l'Agglomération. Sa politique de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés intègre le développement du réemploi et l'augmentation des quantités de déchets faisant l'objet de préparation au réemploi.

Dans ce contexte, la CAN s'est engagée à soutenir le développement et la professionnalisation des réseaux de réemploi, réparation et réutilisation sur son territoire, permettant de contribuer au prolongement de la durée de vie des produits, de préserver les ressources naturelles, de favoriser l'économie sociale et solidaire mais aussi de créer et entretenir des emplois et filières locales.

Pour cela, depuis 5 ans, la Communauté d'Agglomération du Niortais fait réaliser en prestation de services la gestion de ressourceries sur 2 secteurs de Niort et sur la commune d'Echiré depuis janvier 2024.

Vu le projet de l'association « La Maraîtrie » concernant la création d'une recyclerie dans le secteur du Marais, contribuant à favoriser la sensibilisation à la réduction des déchets auprès du grand public tout en intégrant la récupération du flux réemploi, sa remise en état, ainsi que des solutions de vente de proximité.

Considérant, l'intérêt de la Communauté d'Agglomération du Niortais de continuer à étendre l'action menée afin de répondre aux attentes de la loi *LTEVC par des solutions de réemploi et notamment le développement d'implantation de structures au plus proche de la population du territoire.

**loi LTECV (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte)*

Il est proposé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique, avec l'association « La Maraîtrie » pour l'expérimentation d'une recyclerie dans le secteur du Marais.

Ce marché prendra effet pour une durée de 12 mois et pour un montant forfaitaire de 30 000 € TTC.

Il vise :

- L'accueil, la sensibilisation des usagers au réemploi et la récupération du flux réemploi dans 1 déchèterie de la Communauté d'Agglomération du Niortais : La Grande Paloube située sur la commune du Vanneau -Irleau,

- La gestion d'une structure de réemploi de type recyclerie regroupant des espaces de stockage, production et vente implantée à Saint-Hilaire-la Palud dans l'ancienne caserne des pompiers,
- Les actions de sensibilisation au réemploi, à la réutilisation et à la réparation des objets contribuant à la réduction des déchets dans le secteur et les communes limitrophes au lieu d'implantation.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de l'expérimentation d'une recyclerie dans le secteur du Marais ainsi que son financement,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer le marché avec l'association « La Maraîtrie », ainsi que les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Dominique SIX

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué